

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO RCA09-PIIA01-009**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET VISE PRINCIPALEMENT L'AJOUT DE LA SECTION 31.5 INTITULÉE DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS DE DENSIFICATION POUR LES TERRAINS OCCUPÉS PAR LES CLASSES D'USAGES H.1, H.2 OU H.3 DANS UNE ZONE D'HABITATION ».

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le premier projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021, numéro 2021-054, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009 sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis.

QUE l'objet de ce projet de règlement vise l'assujettissement à la section 31.5 du règlement sur les PIIA de toute modification du nombre de lots constructibles pour un terrain occupé par un bâtiment unifamilial, bifamilial ou trifamilial, ainsi que tout projet de transformation ou de construction augmentant le nombre total de logements pour un terrain occupé par un bâtiment unifamilial, bifamilial ou trifamilial.

QUE le projet de règlement vise l'ensemble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ainsi que les zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, P-102, P-201, P-601, R-201 et les zones numéro I4-847, I7-844, P4-763, P5-842, R29-734, R29-737, R28-768, R28-769, R28-770 de l'arrondissement de Montréal-Nord, telles qu'identifiées au plan ci-contre.



QUE les personnes, telles qu'identifiées au plan ci-contre, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 15 septembre 2021** pour prendre connaissance du projet de règlement, du plan ci-contre et d'une présentation relative aux changements apportés par ce projet de règlement.

Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : kathy.deazevedo@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique
Projet de règlement RCA09-PIIA01-009
À l'attention de Mme Kathy De Azevedo
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) **au plus tard le 30 septembre 2021 à minuit, heure de l'Est.**

Fait à Montréal, le 15 septembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj